## COMMUNE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 DECEMBRE 2023

Code Postal : 42660 Délibération n° 2023-08-101

Téléphone : 04 77 51 20 01 Fax : 04 77 51 26 71

Date de la convocation: 16 décembre 2023Nombre de conseillers en exercice: 22Nombre de conseillers présents: 13Nombre de procurations: 9

**Votes** : **22** Pour : 22 Contre : **0** Abstention : 0

Le vingt-deux décembre deux-mil-vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

## Membres présents :

DUCREUX Vincent, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre

**Procurations:** ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève

SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent ROCHETTE Yvette procuration à CHAVANA Jean-Luc THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel

DUCHAMP Françoise procuration à SANTIAGO François

EBOLI Laure procuration à LAROIX Laurence MERLE Evelyne procuration à LESCANNE Etienne ORIOL Jessica procuration à CROZET Hélène FAURE Pascal procuration à BESSON Hélène

Absents excusés :

Secrétaire: LARGERON Olivier

------

## **OBJET: DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024**

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal des dispositions qui s'appliquent pour l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2024.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière de l'Etat en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés au cours de l'année 2024 :

- Construction d'un Espace Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités à la Croix de Garry
- Travaux de rénovation énergétique et de remplacement du système de chauffage de l'école publique de l'Etang et création d'un réseau de chaleur phase 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE ces projets.
- DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE. COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 décembre 2023.

Le Maire Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20231222-2023-08-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023